

CHAPITRE 1

OBSERVATIONS
DE LA VÉRIFICATRICE
GÉNÉRALE

TABLE DES MATIÈRES

Audit des états financiers consolidés du gouvernement	3
Suivi des recommandations	11
Contenu du présent tome	15

AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS DU GOUVERNEMENT

Résultats de nos travaux d'audit

Opinion de l'auditeur indépendant

1 Conformément à la *Loi sur le vérificateur général*, nous avons procédé à l'audit des états financiers consolidés du gouvernement au 31 mars 2022. Dans l'ensemble, l'audit s'est bien déroulé. Nos travaux m'ont permis de formuler une opinion sans réserve dans mon rapport de l'auditeur indépendant sur ces états financiers pour une deuxième année consécutive.

Suivi de certaines recommandations antérieures

2 Depuis plusieurs années, les états financiers consolidés du gouvernement sont publiés plus de six mois après la fin de son année financière, ce qui atténue grandement la valeur de la reddition de comptes sur sa gestion financière. Pour l'année financière 2021-2022, les états financiers ont été rendus publics après plus de 7 mois.

3 À cet égard, nous avons à maintes reprises dans le passé souligné au gouvernement l'importance que ses états financiers soient publiés plus rapidement après la fin de son année financière afin d'augmenter leur utilité. Leur publication tardive découle dans un premier temps de leur délai de production et dans un deuxième temps du délai entre leur finalisation et la date où ils sont rendus publics à l'Assemblée nationale.

Délai de production des états financiers

4 Dans le chapitre sur l'audit des états financiers consolidés du gouvernement 2020-2021, publié dans le tome de mars 2022, nous avons recommandé au ministère des Finances de prendre les mesures nécessaires pour réduire le délai de production des états financiers.

5 Afin de donner suite à cette recommandation, le ministère a entamé des travaux au printemps 2022 et nous a mentionné vouloir établir un plan d'action en collaboration avec les entités du périmètre comptable du gouvernement et le Vérificateur général au plus tard le 31 mars 2023.

6 Je salue cette volonté de raccourcir le délai de production des états financiers. À cet égard, des changements importants seront nécessaires pour réduire substantiellement ces délais, notamment la révision de certains processus opérationnels. Ainsi, j'encourage le ministère à poursuivre sa démarche, en collaboration avec les entités du périmètre comptable, afin d'atteindre l'objectif dans les meilleurs délais.

7 De plus, à titre d'auditeur, le Vérificateur général se rendra disponible tout au long de l'élaboration et de la mise en œuvre de ce plan d'action, afin notamment de s'assurer que ces actions lui permettront d'obtenir le niveau d'assurance nécessaire pour formuler son opinion sur les états financiers consolidés.

Délai entre l'approbation des états financiers et la date où ils sont rendus publics

8 Au cours des dernières années, nous avons fréquemment constaté un délai important entre la date d'approbation des états financiers par le ministre des Finances, qui correspond habituellement à la date de la signature du rapport de l'auditeur indépendant du Vérificateur général, et la date où les états financiers sont rendus publics. Un délai de plusieurs semaines entre ces deux dates contribue à réduire l'utilité des états financiers. De plus, le fait que les états financiers ont été souvent publiés en même temps que la mise à jour économique et financière du gouvernement peut également expliquer le peu de visibilité qu'il leur est accordé, bien qu'ils constituent un important outil de reddition de comptes.

9 Toutefois, cette année cette situation ne s'est pas produite. En effet, les états financiers ont été rendus publics peu après leur approbation, en plus d'avoir été publié distinctement de la mise à jour économique et financière du gouvernement. Nous incitons le gouvernement à perpétuer cette bonne pratique annuellement.

Travaux liés à la pandémie de COVID-19

10 L'an dernier, compte tenu de l'importance des sommes prévues par le gouvernement pour faire face aux conséquences de la pandémie, nous avons effectué des travaux à l'égard de ces montants dans le cadre de l'audit des états financiers, en plus de travaux d'audit de performance. Nous avons également effectué certains travaux d'audit financier supplémentaires pour lesquels j'ai fait part de mes conclusions dans le tome de mars 2022.

11 Cette année, notre audit des états financiers consolidés du gouvernement comprend aussi des travaux à l'égard de certaines dépenses ou de certains actifs découlant de la pandémie. C'est entre autres le cas pour des éléments de la rémunération touchant le réseau de la santé et des services sociaux et pour les équipements de protection individuelle, les tests de dépistage rapides et les vaccins afin notamment de valider la valeur de ces stocks au 31 mars 2022.

12 Nous n'avons relevé aucune anomalie significative concernant la comptabilisation de ces éléments dans les états financiers du gouvernement.

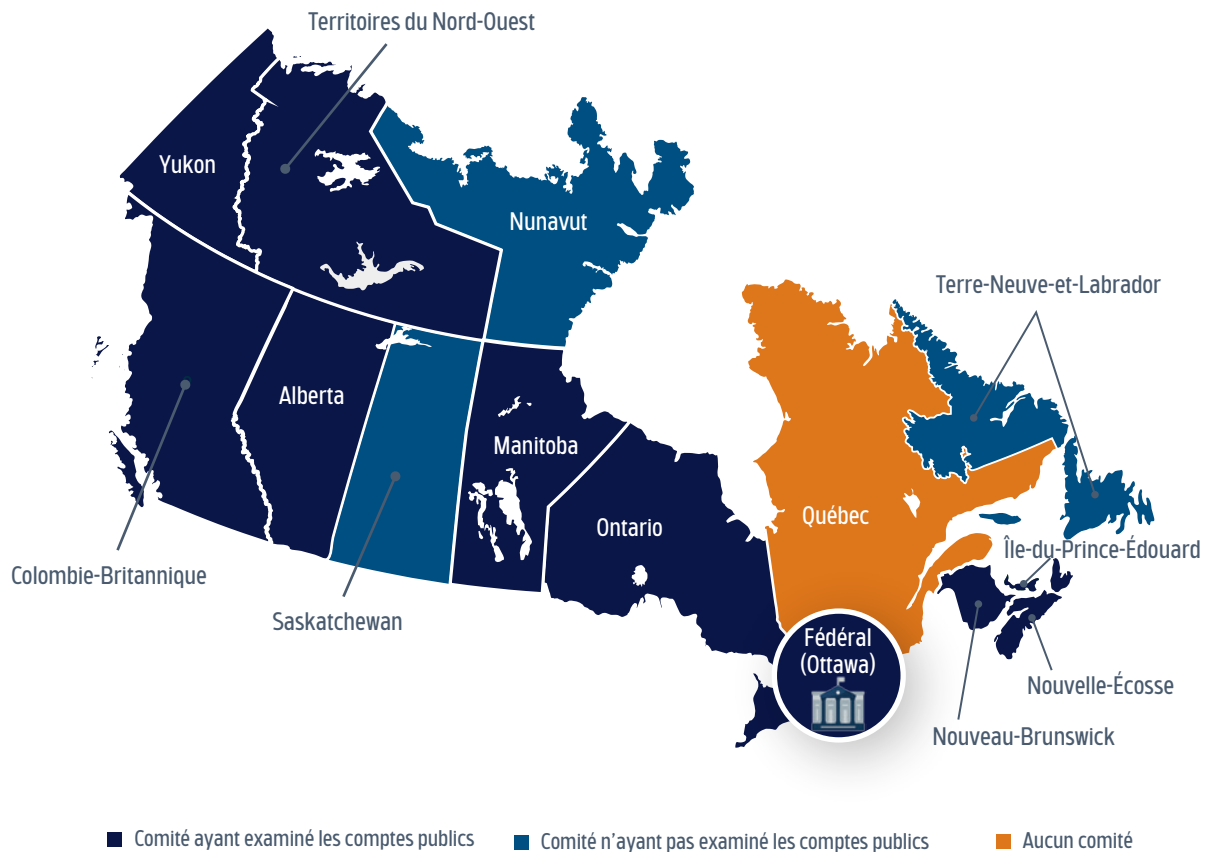
Autres éléments d'intérêt

Audition sur les états financiers consolidés du gouvernement

13 Au cours des dernières années, j'ai maintes fois exprimé notre préoccupation concernant l'absence d'examen des comptes publics. En effet, aucune instance indépendante n'a la responsabilité d'examiner les états financiers consolidés du gouvernement et l'analyse financière qui sont inclus dans les comptes publics ni d'entendre le Vérificateur général sur les résultats de son audit.

14 Rappelons que le Québec est la seule province au Canada où aucun comité indépendant n'a la responsabilité d'examiner les comptes publics, bien que trois des comités existant ailleurs n'aient pas réalisé cet exercice depuis au moins 2019-2020 (figure 1).

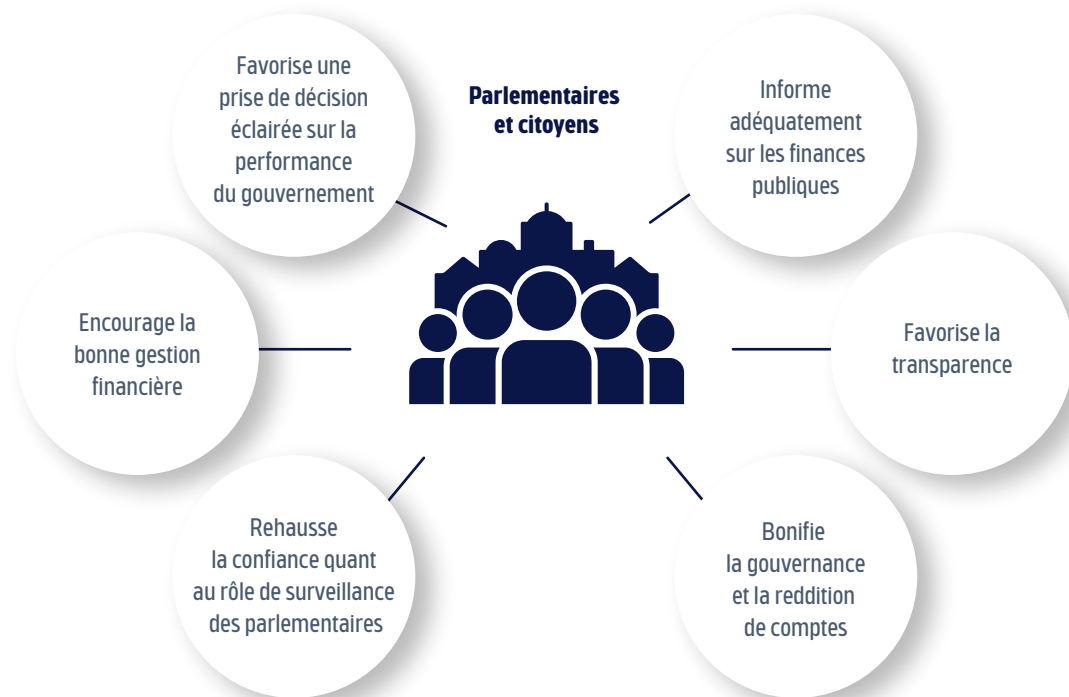
FIGURE 1 Portrait des comités des comptes publics au Canada depuis 2019-2020



Sources : Les données proviennent des sites Web des assemblées législatives des provinces, du gouvernement fédéral et des territoires.

15 Une audition sur les comptes publics en commission parlementaire permettrait entre autres de rehausser la transparence et pourrait conduire à un renforcement du contrôle sur les finances publiques, en faisant notamment le point sur le degré de réalisation du budget adopté au début de l'année. La figure 2 illustre les principaux avantages d'une telle audition.

FIGURE 2 Principaux avantages d'une commission parlementaire sur les comptes publics



16 En février 2021 et en mai 2022, la Commission de l'administration publique (CAP) a entendu le Vérificateur général sur son rapport annuel de gestion, et des échanges ont eu lieu à propos de l'opportunité d'examiner les états financiers consolidés du gouvernement. D'ailleurs, à la suite de l'audition de 2021, la CAP a recommandé qu'une réflexion soit amorcée à ce sujet. Le Vérificateur général portera une grande attention aux résultats de cette réflexion qui pourrait conduire à un renforcement du contrôle parlementaire sur les fonds publics. De plus, nous serons disponibles pour fournir toute information complémentaire qui pourrait aider à cette réflexion.

Analyse des états financiers consolidés du gouvernement

17 L'analyse des états financiers consolidés du gouvernement accompagne les états financiers consolidés dans le volume I des comptes publics. Cette analyse a notamment pour objectif d'exposer les faits saillants de l'année financière, de comparer les résultats réels avec ceux prévus et avec ceux de l'année financière précédente, et de présenter diverses tendances historiques et divers indicateurs.

18 Nos travaux à l'égard de cette analyse ne constituent pas un audit. Ils consistent à apprécier s'il existe une incohérence significative entre ces informations et les états financiers ou avec la connaissance que nous avons acquise au cours de notre audit.

19 Je tiens à souligner que l'analyse des écarts entre les résultats réels et ceux de l'année précédente s'est nettement améliorée comparativement à l'an dernier, ce qui permet de mieux outiller les utilisateurs des états financiers dans leur analyse de la situation financière du gouvernement. Le ministère compte examiner les possibilités d'améliorations additionnelles l'an prochain. Je l'incite à poursuivre sur cette lancée afin de peaufiner ses améliorations, notamment au chapitre de l'analyse des écarts entre les résultats réels et ceux prévus.

Nouvelles normes applicables l'an prochain

20 Pour la prochaine année financière du gouvernement et des entités de son périmètre comptable, de nouvelles normes comptables et de nouvelles normes d'audit seront en vigueur. L'une d'entre elles pourrait avoir une incidence significative sur les états financiers du gouvernement tandis que l'autre en aura une sur le rapport de l'auditeur indépendant qui accompagne ces états financiers.

Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

21 La nouvelle norme comptable pour le secteur public SP 3280 – *Obligations liées à la mise hors services d'immobilisations* concerne les obligations juridiques liées à la mise hors service d'immobilisations corporelles.

22 Cette norme, applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} avril 2022, entraînera notamment la comptabilisation d'un passif au 31 mars 2023 qui n'était pas considéré jusqu'à présent dans les états financiers consolidés du gouvernement et dans les états financiers des entités du secteur public concernées.

23 Par exemple, un passif sera comptabilisé pour les immeubles qui contiennent de l'amiante afin de tenir compte des coûts de l'enlèvement de cet amiante lors du démantèlement ou de la rénovation de ces immeubles. Si ces immeubles sont encore utilisés, un montant équivalent sera aussi ajouté à leur coût présenté comme un actif dans les états financiers.

24 Afin de satisfaire aux exigences de cette nouvelle norme, le gouvernement devra déployer des efforts importants dans le court laps de temps restant, notamment pour recenser ces obligations et établir la valeur de ce passif. Nous encourageons ce dernier à nous soumettre dès que possible les éléments nécessaires à notre audit de ce nouveau passif, afin de minimiser les risques que la finalisation des états financiers au 31 mars 2023 soit indûment retardée par l'application de cette nouvelle norme.

Activités de mise hors service

Il peut s'agir du démantèlement ou de la désaffectation d'une immobilisation corporelle acquise, construite, développée ou mise en valeur, ou encore de l'assainissement de sites contaminés.

Communication des questions clés de l'audit

25 Selon la norme canadienne d'audit 701, *Communication des questions clés de l'audit dans le rapport de l'auditeur indépendant*, après avoir déterminé les questions clés de l'audit et s'être fait une opinion sur les états financiers, l'auditeur communique ces questions en les décrivant dans son rapport de l'auditeur indépendant.

26 L'objectif de la communication de ces questions dans le rapport de l'auditeur indépendant est de rehausser la valeur communicationnelle de ce rapport en offrant une transparence accrue quant aux travaux réalisés.

27 En effet, l'ajout d'explications succinctes et objectives sur les questions clés de l'audit ainsi qu'une description des travaux d'audit réalisés permettra aux utilisateurs de comprendre les raisons pour lesquelles l'auditeur s'est attardé davantage sur certains aspects et comment il les a abordés lors de son audit.

28 Pour déterminer les questions clés devant faire l'objet d'une communication dans le rapport de l'auditeur indépendant, l'auditeur doit prendre en considération les éléments suivants :

- les aspects considérés comme présentant des risques d'anomalies significatives plus élevés ou à l'égard desquels sont identifiés des risques importants ;
- les jugements importants portés par l'auditeur au sujet de certains aspects des états financiers ;
- les incidences sur l'audit d'opérations ou d'événements importants survenus au cours de la période auditée.

29 Cette norme est déjà en vigueur pour les états financiers de sociétés privées, notamment de certaines sociétés cotées à la bourse de Toronto.

30 À compter du 31 mars 2023, elle s'appliquera aux états financiers des gouvernements. Ainsi, j'ajouterai une nouvelle section sur les questions clés de notre audit dans le rapport de l'auditeur indépendant qui accompagnera les états financiers consolidés du gouvernement au 31 mars 2023.

31 Cette norme s'appliquera également à deux des états financiers pour lesquels le Vérificateur général produit un rapport conjoint avec d'autres auditeurs indépendants, soit les états financiers d'Hydro-Québec et de la Caisse de dépôt et placement du Québec au 31 décembre 2022.

Questions clés de l'audit

Il s'agit des questions qui ont été les plus importantes lors de l'audit des états financiers, selon le jugement professionnel de l'auditeur, en raison entre autres du niveau de risque plus élevé qui leur est associé.

Ministère de la Santé et des Services sociaux : non-respect de la *Loi sur l'équilibre budgétaire*

32 Lors de notre audit des états financiers consolidés du gouvernement, nous effectuons des travaux concernant le réseau de la santé et des services sociaux. Nous recensons entre autres l'ensemble des problématiques soulevées par les auditeurs des établissements du réseau de la santé et des services sociaux, y compris par le Vérificateur général. L'une de ces problématiques concerne le non-respect chaque année par des établissements publics du réseau de modalités législatives entourant leur équilibre budgétaire.

33 La *Loi sur l'équilibre budgétaire du réseau public de la santé et des services sociaux* mentionne qu'à compter de l'année financière 2000-2001, les établissements publics du réseau de santé et des services sociaux doivent maintenir l'équilibre entre leurs dépenses et leurs revenus. Ainsi, ils ne doivent pas présenter de déficit dans leurs états financiers, ce qui n'est pas toujours le cas.

34 De plus, cette loi prévoit que le conseil d'administration de ces établissements approuve un budget dont les dépenses et les revenus sont en équilibre. Or, ces dispositions de la loi ne sont toujours pas respectées par de nombreux établissements. Soulignons qu'en raison de la restructuration du réseau entrée en vigueur le 1^{er} avril 2015, nous présentons ci-dessous les résultats à compter de l'année 2015-2016.

Résultats déficitaires dans les états financiers

35 Malgré le fait que la *Loi sur l'équilibre budgétaire du réseau public de la santé et des services sociaux* soit en vigueur depuis 22 ans, plusieurs établissements affichent un résultat global déficitaire dans leurs états financiers annuels.

36 Bien que pour l'exercice 2021-2022 il n'y ait eu que 9 établissements déficitaires, c'est en moyenne plus de 15 établissements qui sont déficitaires annuellement depuis 2015-2016, soit environ 45 % de l'ensemble des établissements. Toujours depuis 2015-2016, seulement deux établissements ont respecté la loi chaque année.

Résultat global

Il s'agit du surplus ou du déficit cumulé du fonds d'exploitation et du fonds d'immobilisations figurant dans le rapport financier annuel de l'établissement. Ce résultat global est établi selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public et est utilisé pour déterminer si l'équilibre budgétaire est maintenu.

Approbation de budgets déficitaires

37 Pour favoriser des résultats en équilibre dans les états financiers, il faut commencer par approuver un budget en équilibre. Or, depuis 2015-2016, en moyenne 45 % des conseils d'administration approuvent annuellement un budget déficitaire, contrevenant ainsi à la loi, qui stipule que le conseil d'administration d'un établissement public doit approuver un budget en équilibre.

38 Par exemple, en 2021-2022, ce sont 17 conseils d'administration des établissements du réseau sur 34 qui ont approuvé un budget déficitaire. De plus, seulement 5 conseils d'administration ont respecté la loi chaque année depuis 2015-2016.

39 Ces non-respects de la *Loi sur l'équilibre budgétaire du réseau public de la santé et des services sociaux* ont déjà fait l'objet de recommandations à l'intention du ministère de la Santé et des Services sociaux à quelques reprises dans nos rapports à l'Assemblée nationale. Nos premières recommandations remontent à 2003-2004 en ce qui concerne l'atteinte de résultats financiers en équilibre et à 2015-2016 pour ce qui est de l'approbation de budgets déficitaires par les conseils d'administration. À la suite de celles-ci, le ministère a mis en place des plans d'action et mis en œuvre certaines mesures. Par exemple, il a transmis des directives aux établissements afin qu'ils soient sensibilisés à ces enjeux lors de la préparation de leur budget et de leurs états financiers, il fait régulièrement le suivi de la situation financière des établissements et il rencontre ceux qui sont déficitaires.

40 Malgré tout, nous observons que ces deux dispositions de la loi sont peu respectées depuis leur entrée en vigueur. Je considère donc que les recommandations que j'adresse au ministère à ce sujet depuis plusieurs années ne sont pas appliquées.

SUIVI DES RECOMMANDATIONS

41 Mon travail et celui des équipes qui réalisent les audits de performance dans les différentes entités gouvernementales n'ont de sens que dans la mesure où mes recommandations donnent lieu à des gestes concrets pour améliorer les services aux citoyens et optimiser le coût des services publics.

42 C'est pourquoi nous effectuons régulièrement le suivi de la mise en œuvre de ces recommandations auprès des entités auditées et déposons chaque année à l'Assemblée nationale nos conclusions quant à l'avancement de l'application de celles-ci.

43 Les résultats de notre suivi pour l'année 2021-2022, auquel est joint le suivi de la commissaire au développement durable, font l'objet d'un rapport distinct, lequel est déposé en même temps que le présent tome. J'indique dans ce rapport que la plupart des entités auditées ont présenté des plans d'action et posé des gestes satisfaisants en réponse à mes recommandations.

44 Toutefois, cinq situations me préoccupent, et je désire attirer l'attention des parlementaires à leur sujet dans les prochains paragraphes. Ces situations concernent la rémunération des hauts dirigeants, les services chirurgicaux offerts à la population, la gestion des interventions à la suite d'un signalement à un directeur de la protection de la jeunesse, la qualité et la disponibilité des bâtiments scolaires et le rapport mensuel des opérations financières publié par le ministère des Finances.

Rémunération des hauts dirigeants

45 En mai 2019, nous avons publié un rapport d'audit sur la gestion de la rémunération des hauts dirigeants dans 12 entités gouvernementales. Nos constats m'ont amenée à adresser des recommandations à 11 de ces entités. Notre suivi auprès de 8 d'entre elles révèle peu de progrès pour deux sociétés d'État (Investissement Québec et Société des alcools du Québec).

46 D'ailleurs, ces deux entités n'avaient pas adhéré à toutes les recommandations et Investissement Québec n'a produit aucun plan d'action pour donner suite aux trois recommandations qui lui avaient été adressées.

47 De plus, la Société des alcools a donné suite de manière insatisfaisante à trois des quatre recommandations qui lui avaient été adressées. En effet, bien qu'elle ait apporté des ajustements à ses façons de faire, j'ai constaté qu'elle doit notamment apporter des améliorations à sa politique d'indemnité de départ, puisque les balises qu'elle a instaurées ne concordent pas avec celles du secteur public.

48 Soulignons toutefois qu'une des recommandations adressées aux entités concernées était de rendre compte de l'ensemble des composantes de la rémunération de leurs hauts dirigeants dans leur rapport annuel de gestion et lors de l'étude des crédits. À ce propos, la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* a été modifiée en 2022 afin de les contraindre à divulguer davantage d'information pour une plus grande transparence et une plus grande imputabilité des décideurs.

Services chirurgicaux offerts à la population

49 À l'automne 2021, nous avons réalisé un deuxième suivi de l'application des recommandations formulées dans notre rapport d'audit sur la gestion des services chirurgicaux, publié en mai 2018.

50 La pandémie a eu un impact important sur la mise en œuvre des plans d'action élaborés par les entités auditées pour donner suite à mes recommandations. Le ministère de la Santé et des Services sociaux plus particulièrement n'a pas accompli de progrès satisfaisants dans l'application de huit des neuf recommandations qui lui étaient adressées.

51 Le ministère et les autres entités du réseau de la santé que nous avons auditées ont fait valoir que les retards à déployer leurs plans d'action s'expliquent par les efforts importants qu'ils ont dû consacrer à la gestion de la crise sanitaire. Dans les centres hospitaliers plus particulièrement, des ressources qui auraient dû être assignées aux activités chirurgicales ont été réaffectées à d'autres tâches, et ce, dans un contexte où le taux d'absentéisme était plus élevé qu'à la normale.

52 Ainsi, compte tenu des résultats observés, nous réaliserons un troisième suivi de l'état d'avancement des plans d'action au cours de l'année 2023. C'est alors que nous déciderons s'il est opportun de procéder à un nouvel audit sur la gestion des délais d'attente en chirurgie ou sur toute autre question importante relative à ce sujet.

Protection de la jeunesse

53 Au printemps 2022, nous avons réalisé un premier suivi de l'application des recommandations formulées dans notre rapport d'audit sur la gestion des interventions à la suite d'un signalement à un directeur de la protection de la jeunesse, publié en novembre 2019. Un deuxième suivi est prévu à l'hiver 2023.

54 Le ministère de la Santé et des Services sociaux et les trois établissements audités n'ont pas accompli de progrès satisfaisants pour 50 % des recommandations qui leur avaient été adressées. Il est vrai que la pandémie et la pénurie de main-d'œuvre ont grandement affecté les activités normales du ministère et la performance des établissements. Cependant, je suis préoccupée par les délais d'accès aux services, qui demeurent encore longs.

55 La *Loi modifiant la Loi sur la protection de la jeunesse et d'autres dispositions législatives*, adoptée en avril 2022, a permis de mettre en place un certain nombre d'initiatives qui répondent aux recommandations formulées dans notre rapport. Par contre, l'application concrète de ces mesures sur le terrain demeure un enjeu et sera déterminante pour apprécier la mise en œuvre de mes recommandations.

Qualité et disponibilité des bâtiments scolaires

56 Nous avons constaté peu de progrès à l'égard de l'application de deux recommandations sur cinq adressées au ministère de l'Éducation du Québec (MEQ), en novembre 2019, concernant la qualité et la disponibilité des bâtiments scolaires. Pourtant, ces deux recommandations ont une portée directe pour que les élèves et le personnel enseignant disposent d'un environnement sain et de qualité, et le peu de progrès réalisés pourrait faire en sorte que les lacunes observées perdurent au-delà d'un délai raisonnable.

57 En ce qui concerne la première de ces deux recommandations, le taux de bâtiments considérés comme étant en bon état est passé de 46 % en 2019 à 41 % en 2022. En effet, bien que des sommes plus importantes soient consacrées au maintien et à l'entretien des bâtiments scolaires, elles ne sont toujours pas toutes utilisées. Par ailleurs, le ministère ne connaît pas l'inventaire des travaux de maintien des bâtiments qui ont été réalisés pour comparer ce qui a été fait avec ce qui a été prévu. Il est donc difficile de déterminer si les sommes additionnelles consenties ont permis d'exécuter les travaux prévus ou si elles ont servi à éponger l'augmentation des coûts dans l'industrie de la construction.

58 Pour ce qui est de la deuxième recommandation, il manque toujours d'espace pour combler les besoins des écoles primaires et secondaires. Le ministère estime qu'au primaire, il manquera plus de 600 classes en 2023-2024 et plus de 300 en 2025-2026, malgré l'ajout d'espace prévu. Cette estimation ne tient pas compte des maternelles 4 ans, qui demandent l'ajout d'environ 1 000 classes. Pour ce qui est du secondaire, le ministère prévoit qu'il manquera plus de 25 000 places-élèves en 2028-2029 et plus de 14 000 en 2030-2031.

Présentation de l'information dans le rapport mensuel des opérations financières

59 En mai 2019, nous avons fait un premier suivi de l'application de mes recommandations relatives au rapport mensuel des opérations financières publié par le ministère des Finances à l'hiver 2016. Le résultat du deuxième suivi que nous avons réalisé au cours de la dernière année montre que le ministère des Finances a pris plusieurs mesures pour améliorer le rapport mensuel. Toutefois, malgré des progrès importants, trois éléments retiennent tout particulièrement mon attention, car ils affectent de façon importante l'utilité et la fiabilité du rapport.

60 Premièrement, la recommandation visant la révision des prévisions budgétaires en temps opportun, qui est pourtant primordiale pour que le rapport mensuel soit utile, a donné lieu à des progrès insatisfaisants. En effet, la première révision des prévisions budgétaires se fait habituellement en novembre, soit plus de sept mois après le début de l'année financière, ce qui est tard. Une mise à jour plus précise et plus fréquente de ces prévisions augmenterait la transparence des finances publiques.

61 Deuxièmement, le ministère des Finances a amélioré la fiabilité et la précision de l'information présentée dans le rapport mensuel, notamment pour ce qui est de l'information provenant des réseaux de l'éducation et de la santé et des services sociaux, ce qui est une nette amélioration. Toutefois, des ajustements importants aux prévisions sont constatés uniquement en toute fin d'année dans les derniers rapports mensuels.

62 À titre d'exemple, pour l'année 2021-2022, année marquée par la pandémie de COVID-19 et un contexte économique incertain dû notamment aux pressions inflationnistes, le solde budgétaire déficitaire prévu dans le rapport mensuel de janvier 2022 était de 7,4 milliards de dollars. Ce solde a été revu à la baisse de 2,8 milliards dans le rapport mensuel de février 2022 pour finalement être revu une nouvelle fois à la baisse de 4,3 milliards dans le rapport de mars 2022, ce qui correspond à un ajustement à la baisse total de 7,1 milliards de dollars en deux mois. Bien qu'il s'agisse d'une année marquée par un contexte d'incertitude élevé, ces ajustements restent tardifs étant donné que ces rapports ont été rendus publics respectivement en mai et juin 2022.

63 De tels écarts ne permettent pas de donner un portrait utile et fiable de l'évolution des finances publiques en cours d'année. Une situation semblable s'est également produite en 2020-2021. Des gestes additionnels devront donc être posés pour que les ajustements nécessaires soient identifiés plus rapidement afin de présenter un portrait fiable en temps opportun de la situation budgétaire du gouvernement.

64 Troisièmement, ma recommandation concernant la répartition des prévisions budgétaires par mois ou par trimestres, afin de les comparer aux données réelles pour la même période, n'a pas été appliquée. En effet, puisque le ministère n'a pas adhéré à ce volet de la recommandation, il n'a pas apporté de modifications à cet égard. Or, comme les dépenses et les revenus du gouvernement fluctuent d'un mois à l'autre, ce manque d'information nuit à l'interprétation de la situation financière du gouvernement en cours d'année.

CONTENU DU PRÉSENT TOME

65 Le présent tome aborde plusieurs sujets d'intérêt pour les parlementaires et la population. Il présente les résultats de quatre audits de performance.

66 Le **chapitre 2** porte sur les suppléments pour enfant handicapé du programme Allocation famille, dont la gestion incombe à Retraite Québec. Nous avons notamment constaté que le processus est lourd, complexe et que les délais de traitement des demandes sont longs. Retraite Québec ne connaît d'ailleurs pas toute l'ampleur des délais. De plus, le processus de réévaluation, qui a pour but de vérifier si l'état de santé de l'enfant s'est amélioré et, le cas échéant, s'il répond toujours aux critères d'admissibilité, a été presque interrompu pendant 10 ans, ce qui fait que plusieurs enfants n'auront jamais été réévalués. Finalement, le ministère de la Famille, propriétaire du programme, a une connaissance limitée de celui-ci, notamment parce qu'il dispose de peu d'information à ce sujet et n'en fait pas le suivi.

67 Le **chapitre 3** porte sur l'attribution et le suivi des contrats à Bibliothèque et Archives nationales du Québec. L'organisme a mis en place des contrôles, cependant ils sont insuffisants pour favoriser la rotation des fournisseurs et identifier les achats récurrents. Nous avons également constaté que certaines exigences du cadre normatif de la gestion contractuelle et des procédures internes ne sont pas respectées. Par exemple, plusieurs autorisations requises n'ont pas lieu en temps opportun. Des signatures sont obtenues après le début de la réception des biens ou des services. Enfin, les rôles et les responsabilités de personnes impliquées dans le processus de gestion contractuelle manquent de précision et des suivis nécessaires ne sont pas effectués.

68 Le **chapitre 4** porte sur l'enseignement à distance durant la pandémie de COVID-19. Tout d'abord, plusieurs mois après le début de la pandémie, certains centres de services scolaires (CSS) ne disposaient toujours pas de tous les ordinateurs nécessaires à l'enseignement en ligne en cas de fermeture de l'ensemble de leurs écoles. De plus, le MEQ n'a pas fourni un soutien technologique suffisant aux CSS et il a tardé à émettre des directives claires sur les services éducatifs devant être offerts aux élèves du primaire et du secondaire. Ainsi, ces services ont été variables et limités au cours du printemps 2020. Enfin, les analyses dont dispose le MEQ ne lui permettent pas d'avoir un portrait complet des retards d'apprentissage afin de mettre en place les mesures de rattrapage appropriées.

69 Le **chapitre 5** porte sur la maintenance des actifs du réseau de distribution d'électricité d'Hydro-Québec. Les défaillances d'équipements sont une cause importante des pannes d'électricité, et les travaux de maintenance préventive contribuent à les réduire. La fiabilité du service de distribution d'électricité d'Hydro-Québec présente une baisse marquée. Devant cette dégradation, la société d'État a lancé un plan de réduction des pannes en 2020, dont la réalisation s'ajoute à ses travaux réguliers de maintenance préventive. Ce plan ne tient pas compte d'aspects qui ont un impact important, et il n'y a qu'environ le quart des travaux prévus pour 2021 qui a été réalisé. Par ailleurs, Hydro-Québec n'est pas outillée adéquatement pour faire face au défi grandissant du vieillissement de ses actifs. De plus, une part importante des efforts de maintenance préventive qu'elle doit réaliser n'est pas accomplie. Enfin, les lacunes dans la qualité des données d'Hydro-Québec ont certains impacts sur sa stratégie de maintenance, ses opérations et ses outils de gestion.